REPUBLIQUE FRANCAISE

### VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal: 33

L'AN deux mille dix-sept, le **21 décembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 15 décembre, s'est réuni en

session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations,

Nombre de Conseillers

Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre

en exercice: 33

PECOUL, Maire

**PRESENTS:** 

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, CERLES (à partir de la question n° 2), DIOGON, Mme FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mme LAFOND (pour les questions n° 1 et 28), M. LAMY, Mmes MACHANEK, MONCEL, MONTFORT, PICHARD, MM. PRADEAU, RESSOUCHE, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, VILLER.

28

28

Nombre de votants : <u>ABSENTS</u> :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Pierre PECOUL

M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué

**Date de convocation :** absent aux questions n° 1 et 28

15 décembre 2017 Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale

absente

Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale

Date d'affichage : absente

28 décembre 2017

Mme José DUBREUIL, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Boris BOUCHET

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal

absent

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Daniel GRENET

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée

absent sauf pour les questions n° 1 et 28

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée

a donné pouvoir à Catherine VILLER

M. Jean MAZERON, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Agnès MOLLON, Conseillère Municipale

absente

M. Arnaud PAILLONCY, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Elizabeth MONTFORT

M. Vincent PERGET, Conseiller Municipal Délégué

a donné pouvoir à Pierre CERLES

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Marie-Hélène SANNAT

M. Pierrick VERMOREL, Conseiller Municipal Délégué

a donné pouvoir à Michèle SCHOTTEY

<> <> <> <>

<u>Secrétaire de Séance</u> : François PRADEAU

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20171221-DELIB171205-DE Date de télétransmission : 26/12/2017 Date de réception préfecture : 26/12/2017



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2017

#### **QUESTION N° 5**

**OBJET**: Exécution du budget 2018 avant son vote.

**RAPPORTEUR: Nicole PICHARD** 

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 7 décembre 2017

Afin d'assurer la continuité du service public et conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit autoriser le maire à engager, liquider, et mandater les dépenses :

- de fonctionnement, dans la limite des crédits inscrits à la section de fonctionnement du budget 2017 (soit 22 097 336€)
- d'investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget 2017, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, soit 2 939 401€. Les comptes 20 « immobilisations incorporelles », 21 « immobilisations corporelles », 23 « immobilisations en cours » pourront être utilisés. Aussi, et de manière à compléter l'information de l'assemblée, les principales affectations des crédits d'investissement pourront concerner notamment les comptes 2313 en lien avec les travaux de rénovation en cours portant sur le gymnase de la Varenne et le Rexy, et les 3 autorisations de programme (réhabilitation de l'école M. Genest, création d'une nouvelle cuisine centrale, conservation du patrimoine historique) ; et les comptes 2315 (travaux de voirie dont l'aménagement de l'avenue de Châtel).

## Le Conseil Municipal est invité à :

- autoriser le Maire à procéder à l'exécution du budget avant son vote.

#### APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 21 décembre 2017

Le Maire, signé

Pierre PECOUL

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20171221-DELIB171205-DE Date de télétransmission : 26/12/2017 Date de réception préfecture : 26/12/2017

